

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Bertrand Buchs, Vincent Maitre,
Anne Marie von Arx-Vernon, Michel Forni, Guy
Mettan, Philippe Schaller, Béatrice Hirsch,
Henry Rappaz, Bernhard Riedweg*

Date de dépôt : 11 septembre 2013

Proposition de motion pour la mise en place de nouvelles technologies numériques dans le but de maintenir à domicile les personnes âgées

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la volonté des personnes âgées de rester le plus longtemps possible à leur domicile ;
- l'augmentation de l'espérance de vie qui devrait atteindre, en 2060, 91,1 ans pour les femmes et 86 ans pour les hommes (en 2010, 85,3 ans pour les femmes et 78,2 ans pour les hommes) ;
- la diminution de l'espérance de vie sans incapacité (EVSI) qui est passée (en France), entre 2008 et 2010, de 64,6 à 63,5 ans pour les femmes et de 63,5 ans à 62,7 ans pour les hommes ;
- que le nombre d'octogénaires augmentera de 80 % d'ici à 2025 ;
- qu'avec le vieillissement de la population les maladies chroniques devraient doubler voire tripler d'ici à 2050 ;
- l'augmentation du nombre de malades souffrant de la maladie d'Alzheimer en Suisse (de 125 000 cas actuellement à 218 000 en 2030) ;
- que les cas de troubles cognitifs devraient augmenter de 75 % en 2030 ;
- l'augmentation de la morbidité liée aux chutes à domicile ;
- les difficultés pour les personnes âgées de se déplacer et se mouvoir dans leur environnement ;

- les problèmes musculaires et osseux liés à une mauvaise alimentation, en qualité et en quantité ;
- la diminution des journées d'hospitalisation et le retour rapide à domicile ;
- les coûts liés à la construction et au fonctionnement des EMS ;
- le développement de nouvelles technologies numériques permettant d'aider et de protéger les personnes âgées dans leur lieu de vie ;

invite le Conseil d'Etat

- à soutenir le développement des nouvelles technologies numériques permettant d'aider les personnes âgées à vivre à leur domicile ;
- à étudier leur mise à disposition pour les personnes âgées ;
- à intégrer dans tous les projets de nouvelles constructions la mise en place de ces technologies.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La gérontechnologie est une nouvelle science qui étudie le rapport entre la gérontologie (étude du vieillissement sous ses différents aspects) et les technologies favorisant l'autonomie.

Equiper un appartement de capteurs pouvant détecter les comportements anormaux (chute, absence de mouvements, porte du réfrigérateur fermée trop longtemps), avoir à côté de soi une interface qui peut téléphoner aux enfants ou petits-enfants, rappeler les rendez-vous de la journée, proposer un jeu de mémoire, voilà peut-être le futur qui attend les personnes âgées.

De plus en plus de seniors utilisent les nouvelles technologies (ordinateur, téléphone portable, tablette numérique). Une étude réalisée par des chercheurs danois (de l'université d'Odense et parue dans le journal « The Lancet ») montre que les nonagénaires d'aujourd'hui ont des capacités physiques et intellectuelles jamais atteintes par le passé.

La panoplie technologique est large, capteurs de mouvements ou de températures placés au domicile d'une personne ou sur elle-même, systèmes de monitoring à distance par internet (télémédecine, télésuivi...).

Le plus ancien, qui existe déjà depuis une trentaine d'année, est le téléalarme.

Une entreprise française (Legrand) a déjà équipé 2 300 logements de chemins lumineux qui éclairent le trajet d'une personne se levant la nuit pour aller aux toilettes. Une autre société a développé un patch miniature qui fonctionne grâce à des capteurs et qui prévient un centre d'alerte en cas de chute. (2,5 millions de personnes âgées chutent chaque année en France et 8 000 décèdent des conséquences médicales de ces chutes.)

Afin de sécuriser les déplacements, des déambulateurs « intelligents » commencent à voir le jour.

Des jeux sont mis au point pour stimuler les capacités cognitives.

Les HUG ont prévu de mettre à disposition, en 2016, une application appelée « Mobility motivator » qui sera constituée de deux éléments, une interface audio-vidéo et une plate-forme de jeux.

L'espérance de vie ne cesse de progresser mais le nombre de personnes touchées par les maladies chroniques et neurodégénératives (Alzheimer,

Parkinson), 12 % pour les plus de 70 ans aujourd'hui, pourrait doubler tous les 20 ans.

Sachant que 9 personnes âgées sur 10 désirent rester le plus longtemps possible chez elles, il va falloir prévoir la mise à disposition de ces nouvelles technologies pour permettre le maintien à domicile et éviter les hospitalisations ou les placements en EMS.

Il est donc essentiel que la République et canton de Genève s'engage à soutenir les entreprises ou les écoles supérieures qui sont actives en gérontechnologie en leur permettant de développer leurs projets.

Il faudra également que notre canton mette en place des études-tests au niveau d'une ville ou d'un quartier.

Les technologies qui auront fait leurs preuves devront être mises à disposition de toutes les personnes qui les désirent.

Il faudra également penser à intégrer, dans toute nouvelle construction, ces nouvelles technologies.

L'avenir n'est plus au « tout hospitalier » ou au « tout EMS ».

Il va donc falloir faire preuve de souplesse en misant sur une mise en réseau des compétences et les recours aux nouvelles technologies pour que nos concitoyens puissent vivre de manière autonome plus longtemps.